

# F.S.U. 88

## Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

EDITO

### Une année pour rien ?

Beaucoup d'entre nous ont vécu une année particulière à bien des égards : confinement, distance physique (et non sociale comme on aimerait parfois nous le faire croire), reconfinement... Force est de constater que pour certains ces temps ont été difficiles. Les élèves et étudiants mis à distance, coupés du monde et précarisés comme bon nombre de salariés et d'indépendants. La paupérisation progresse à grands pas dans nos sociétés, la dette, autrefois honnie, devient la solution miracle d'un gouvernement amateur qui mène des politiques incohérentes, contradictoires et injustes. A la crise sanitaire s'ajoute la crise économique et pire encore la crise sociale. On aurait pu espérer que « *plus rien ne sera comme avant* » comme le disait le président de la République. Mais déjà, le libéralisme se rappelle à nous : le ministre de l'économie appelle à mener rapidement la réforme des retraites pour rembourser la dette, la loi sécurité globale entend restreindre des libertés fondamentales, les annonces de suppression de postes dans l'Education nationale (enseignants, administratifs, agents territoriaux...) et la fermeture de services publics (livre blanc sur les commissariats) se poursuit sans vergogne. Le gouvernement, et plus encore le président Macron, pourtant garant de notre Constitution dont le préambule est la Déclaration des Droits de l'Homme, se fourvoient en distinguant un dictateur de la plus haute décoration française et leurs mensonges et reniements sont devenus monnaie courante (rejet en grand nombre ou dévoiement des mesures de la Convention citoyenne sur le climat malgré ses déclarations). Quand par ailleurs on apprend qu'un ministre et des hauts fonctionnaires auraient créé de toute pièce un syndicat lycéen pour soutenir ses réformes en corrigeant les communiqués manipulant ainsi des mineurs, on perd les mots !

La FSU ne se résigne pas pour autant. Malgré les difficultés pour mener l'action syndicale avec les contraintes qui nous sont désormais imposées, nous avons sur impulsé le rassemblement à S. Paty le 18 octobre, mener une mobilisation devant la DSDEN et les bureaux des IEN le 10 novembre pour réclamer des améliorations dans les protocoles et le respect des personnels et participer à la mobilisation contre la loi sécurité globale le 5 décembre. L'action se poursuit en 2021 : mobilisons-nous fortement le 26 janvier !

Nicolas THOMAS

Co-secrétaires départementaux de la FSU 88

Expéditeur :

FSU  
6 Maison des Associations  
Rue du Général Haxo  
88000 EPINAL

# P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le 18.12.2020

### SOMMAIRE

Page 1  
Editorial

Pages 2  
Lettre ouverte du SNICS-FSU : trop c'est trop !

Page 3  
Etats Généraux de l'Education prioritaire :  
les personnels prennent la parole !

Page 4  
Pour le maintien d'un observatoire de la laïcité  
indépendant et pluraliste  
Compte-rendu du CDEN du 23 novembre 2020



F.S.U.

<http://sd88.fsu.fr>

## Lettre ouverte du SNICS-FSU

Réuni en séance extraordinaire le 10 novembre 2020, le Conseil National du SNICS-FSU tient à vous alerter solennellement de **la surcharge et de la dégradation des conditions de travail** des infirmier.es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Au manque de moyens de tout ordre et au malaise profond, pour lesquels nous vous interpellons avant cette crise, s'ajoute une charge de travail qui s'alourdit proportionnellement à l'aggravation de la crise sanitaire et sécuritaire que nous traversons.

Depuis mars, les infirmier.es de l'Éducation nationale **se mobilisent sans faille** et continuent de se mobiliser dans la bataille contre le coronavirus. Saturé.es par les demandes légitimes des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel inadapté, des protocoles mouvants et difficilement réalisables.

Les élèves subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et économique que traverse notre pays, auxquelles s'ajoute la menace terroriste qui vient de frapper durement l'École. Ces traumatismes se répercutent inévitablement sur leur santé psychique et physique à court, moyen et long terme. Elles-ils sont demandeurs de consultations infirmières et revendiquent, avec leurs familles, une présence renforcée d'infirmier.es sur leur lieu de vie pour répondre à leurs demandes et besoins.

Nous vous avons également alerté sur l'impérieuse nécessité de **renforcer les moyens d'action des infirmier.es** pour : prendre en charge les élèves qui se présentent aux portes des infirmeries ; mettre en place et adapter les protocoles sanitaires ; conseiller les chefs d'établissement, les équipes et les familles ; réaliser les actions de prévention individuelles et collectives nécessaires. A nos nombreuses missions s'additionnent les **conséquences scolaires et sanitaires** de cette pandémie : perte des repères, décrochage scolaire, augmentation des violences intra-familiales, troubles de la socialisation, cyber harcèlement, augmentation des conduites à risque, consommation de psychotropes en hausse, addiction aux écrans, troubles des rythmes du sommeil, troubles anxieux, retards aux soins ... Ajoutons à cela la gestion très chronophage des cas potentiels de Covid-19 et du « contact-tracing » pourtant dévolu aux Agences Régionale de Santé, aux CAPM ainsi qu'aux plateformes de Santé Publique France.

**Nous réitérons notre cri d'alarme : trop, c'est trop...**

Les infirmier.es de l'Éducation nationale ne peuvent pas réaliser les tests d'orientation diagnostique nasopharyngés pour la détection du sars-cov2 pour les personnels des établissements scolaires au détriment de leurs missions en direction des élèves et étudiant.es.

Il est plus que nécessaire de solliciter la sécurité civile et les professionnel.les de santé libérales et libéraux volontaires qui subissent une nouvelle perte d'activité.

Pour obtenir une politique de dépistage opérationnelle et efficace, des espaces de test doivent être déployés à proximité directe des établissements scolaires afin de permettre de tester rapidement les élèves, les personnels mais également leurs proches.

**L'intérêt général appelle à ne laisser aucun élève au bord du chemin**, sans accueil, sans écoute, sans réponse lorsqu'on sait les conséquences délétères que cela engendrera sur leur réussite scolaire mais également à l'échelle de leur vie. Pour ce faire, il vous faut créer des postes infirmiers en urgence et les pourvoir grâce aux listes complémentaires du concours.

Plus que jamais, notre contribution à la réussite scolaire de tous-tes les élèves est primordiale et déterminante. Plus que jamais, nos missions ont du sens et les élèves et leurs familles nous plébiscitent à travers 18 millions de consultations infirmières.

Parce que les infirmier.es sont épuisé.es et en colère, elles-ils se sont réuni.es en congrès national extraordinaire le jeudi 26 novembre prochain.

Le conseil national du SNICS-FSU



**EPINAL**  
44 rue de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL

**Crédit Mutuel**  
  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**  
42 rue Pierre Evrat  
88100  
SAINT DIE

**Tél : 0820 822 044**  
N° indigo : 0,12TTC/min

# Etats Généraux de l'Education Prioritaire : les personnels prennent la parole !

Jeudi 26 novembre, la FSU Lorraine organisait une journée de stage sur les thématiques de l'Education prioritaire. Ces Etats généraux académiques préfigurent des Etats généraux nationaux qui devraient se dérouler en janvier à Paris. Initialement prévu à Metz, ce stage, du fait du confinement, s'est déroulé en visioconférence. Une soixantaine de collègues, malgré ces conditions, ont répondu présent. Depuis plusieurs années, l'Education prioritaire est dans le collimateur du ministère. Dispositif considéré comme trop coûteux pour une efficacité discutée, les labels « REP » et « REP+ » sont sur la sellette, et seuls les REP+ demeureraient dans un dispositif national. **L'écart en effet se creuse** entre les élèves les plus en difficulté et les autres. Mais quel serait cet écart actuellement sans ce dispositif ? Les échanges de ces Etats généraux ont montré l'importance de l'apport de moyens pérennes, de l'octroi d'une vraie liberté pédagogique aux équipes et d'une dissociation temps de travail de l'enseignant – temps de travail devant élève afin de faciliter les concertations entre enseignants.

C'est tout l'opposé que propose le gouvernement via la secrétaire d'Etat N. Elimas qui a annoncé la mise en place d'**expérimentations sur 3 académies** à la rentrée prochaine. L'objectif est de passer de la labellisation à une contractualisation entre un établissement (école, collège...) et le rectorat pour une durée de 3 ans. Cela permettrait d'inclure les « écoles orphelines » et le rural dans un dispositif prioritaire. Oui, le dispositif actuel montre des failles et des établissements présentant des caractéristiques de REP n'y sont parfois pas. Pour autant, **faut-il faire du passé table rase ?** On peut reprocher aux ministères successifs d'avoir expérimenté puis d'être passés à autre chose sans évaluer les dispositifs en place (le « plus de maitres que de classes » en est un exemple flagrant).

Si l'on pourrait se réjouir d'inclure des écoles qui ne disposaient pas de moyens dans ce nouveau dispositif, on peut raisonnablement craindre pour l'avenir de l'éducation prioritaire, et ceci pour plusieurs raisons :

- Le nouveau dispositif, s'il venait à se généraliser, se ferait à **moyens constants**, ce qui signifie une dilution des moyens et le retrait d'un certain nombre d'établissements ;
- Le **conditionnement des aides à un contrat** pourrait limiter la liberté pédagogique des équipes, voire faciliter l'application de projets ministériels sans prendre en compte les besoins des équipes ;
- Enfin, cette contractualisation profiterait aux **écoles privées** qui pourront bénéficier du dispositif. Le secrétaire national de l'enseignement catholique a d'ailleurs exprimé son contentement.

**Alors, va-t-on vers la fin des REP ?** Les échanges pendant le stage ont montré que les besoins étaient là et que ce n'est pas par la contrainte et la verticalité que l'écart entre les élèves en REP et hors REP se résorbera. C'est bien en partant du terrain et de l'expertise des professionnels que sont les enseignants que ces objectifs seront atteints. Les propositions académiques faites au cours de cette journée trouveront leur place aux Etats généraux nationaux pour que les élèves les plus défavorisés, qu'ils soient de la ville ou des champs, aient les mêmes chances que les autres d'avoir un avenir.

## LES CHIFFRES DE L'EDUCATION PRIORITAIRE DANS LES VOSGES

	Collèges	Ecoles Elémentaires ou Primaires	Ecoles Maternelles
REP+	1	2	2
REP	5	18	5

Vincent HILSELBERGER (SNUipp) - Céline MERJAY (SNES)

## Quelques dates à retenir :

- ♦ **INSTANCES** : CHSCT concernant l'intégration de « Jeunesse et Sport » dans l'Education nationale le 05 janvier ; CTSD « préparation de rentrée 2021— 2nd degré » le 14 janvier ; GT « mesures de carte scolaire—1er degré » le 29 janvier ; CTSD « préparation de rentrée 2021—1er degré » le 04 février .
- ♦ **STAGES** : stage « Vie des établissements » le 14 janvier à Nancy et stage « Histoire Géographie » le 02 février à Nancy organisés par le SNES-FSU ; stage « éducation à la paix » le 11 janvier au centre culturel à Epinal organisé par le Mouvement pour la paix :
- ♦ **ACTIONS** : grève unitaire dans l'Education Nationale le 26 janvier.

## Pour le maintien d'un observatoire de la laïcité indépendant et pluraliste

L'annonce d'une transformation profonde de l'Observatoire de la laïcité témoigne d'une volonté de corsetage idéologique incompatible avec un État démocratique. La FSU a toujours affirmé son profond attachement aux valeurs républicaines, à la laïcité et à sa philosophie émancipatrice, à la neutralité de l'État, à la neutralité dans l'exercice des missions de services publics, comme à la liberté d'opinion.

Elle condamne avec fermeté toutes les formes d'extrémisme qui bafouent la liberté de conscience, recourent à l'illégalité et à la terreur pour imposer leurs inacceptables conceptions. La détermination avec laquelle ces extrémismes doivent être combattus ne peut être confondue avec un renoncement au pluralisme, une restriction des libertés et l'imposition d'une idéologie gouvernementale. Le rôle de l'État est de garantir le respect des lois et des principes républicains comme d'assurer la liberté de conscience, et non d'imposer une opinion aux citoyens.

Communiqué de la FSU du 14 décembre 2021

### Compte-rendu du CDEN du 23 novembre 2020

Le CDEN était présidé par Julien LE GOFF, sous-préfet de Saint Dié, le nouveau préfet étant encore « dans les cartons » car il n'était arrivé que le lundi.

Suite aux questions de la FSU dans la déclaration préalable sur la mutualisation des moyens et le non-remplacement des agents techniques (ATTEE) dans les collèges vosgiens, Mme Babouhot, vice-présidente du Conseil départemental en charge des collèges répond que, concernant les agents au collège de Fraize, ils ont été remplacés par des contractuels et l'embauche de personnels du CD qui travaillent habituellement sur les routes et au patrimoine. Elle dit se placer dans la construction d'un dialogue de gestion qui se construit avec les établissements et souhaite poursuivre la mutualisation des moyens entre établissements pour répondre à l'urgence. Pour la FSU, cette mutualisation est inacceptable car elle s'accompagne d'une dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'accueil pour les élèves, notamment en période de crise sanitaire. On ne peut admettre que des services déjà en tension se voient signifier la diminution du nombre d'agents !

Concernant la gestion de la crise, le DASEN répond qu'on est confronté à deux crises sans précédent et que les mesures prises par le Ministère sont bien calibrées. Les éléments de langage ont bien été appris ! De plus, ces mesures prennent un certain temps pour la mise en place car nous n'y avons jamais été confrontés. Cela nécessite un minimum de temps pour déployer l'ensemble.

Le DASEN présente ensuite les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2021. De nouveau, les prévisions envisagent une baisse de 795 élèves. La saignée démographique continue dans le département ; cette baisse est encore plus importante dans l'est du département, mais on constate que l'axe Nancy – Epinal -Remiremont est aussi touché par cette baisse d'effectifs. La FSU continue à dénoncer le fait que cette baisse démographique est consubstantielle à une politique insuffisante concernant l'emploi dans le département, qui pousse les jeunes ménages à quitter le département pour trouver un travail accélérant de cette manière la chute démographique. Par ailleurs, la baisse des effectifs et le taux d'encadrement, présenté comme supérieur à la moyenne nationale, ne doivent pas être l'occasion de rationaliser à outrance mais au contraire d'améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves soumis à de plus grandes difficultés en tenant compte de la ruralité de notre département qui éloigne des centres culturels.

M. Haydont, DASEN adjoint, présente un certain nombre d'informations complémentaires : on dénombre 30 étudiants fonctionnaires stagiaires dans le département dans le premier degré, 14 dans le second degré. Dans le privé sous contrat (1<sup>er</sup> degré) il y en a 25.

La FSU souligne le taux de déscolarisation dans certains établissements liés à la vulnérabilité au COVID-19. Pour le DASEN, il n'y a pas véritablement de déscolarisation selon lui, précisant ne pas en avoir été informé par les chefs d'établissements. L'instruction à domicile, elle, ne concernait que 135 élèves en janvier 2020 répartis de la sorte : 1/3 dans le primaire et 2/3 dans le secondaire. On observe une légère augmentation cette année avec 200 sur 60 000 élèves.

Un poste d'enseignement spécialisé « autisme » a été implanté à l'école Paul-Emile Victor à Epinal : le dispositif accueille pour le moment deux élèves.

#### Membres du CDEN pour la FSU

**Titulaires** : V. HILSELBERGER (SNUipp), Gilles YECHE (SNES), Céline MERJAY (SNES), Christine DIDILLON (SNICS)

**Suppléants** : Nicolas THOMAS (co-SD FSU), Antoine CIOLELLA (SNUipp), Francis CHAPELLE (SNUTER), Laurent SIMONIN (SNEP)

Directeur de la Publication : **Norbert GILET**

**FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 EPINAL**

**Tel: 03 29 35 40 98**

**E-mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : http://sd88.fsu.fr**

Trimestriel - Abonnement : 4€ - Prix au Numéro: 1€ - Imprimé par nos soins

N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal 34<sup>ème</sup> Trimestre 2020

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.